

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU COMITÉ DE SUIVI DU PROGRAMME INTERREG V Océan Indien

1er décembre 2017

CCI 2014TC16RFTN009



SOMMAIRE

1. Décisions du Comité de Suivi Interreg

2. Synthèse des interventions

3. Annexes

*Annexe 1 : Support de présentation de la réunion plénière du
CSI*

Annexe 2 : Allocutions

- *Discours d'ouverture de M. Didier ROBERT Président du
Conseil Régional de La Réunion*
- *Discours de M. Daniel GONTHIER, Vice-président du Conseil
Départemental de La Réunion*
- *Discours de M. Jacques BELLE, Directeur Général de la
Direction du protocole, des affaires juridiques et consulaires du
Département des Affaires Etrangères de la République des
Seychelles*
- *Discours de Mme Shakuntala JUGMOHUN, Cheffe de Cabinet du
Ministre des Affaires Etrangères de Maurice*
- *Discours de Mahamoud SOILIH, Ambassadeur de l'Union des
Comores*
-
- *Discours de Sidi MOHAMED, Vice-président en charge des
affaires européennes et de la coopération régionale du Conseil
Départemental de Mayotte*
- *Discours de Pierre-Emmanuel LECLERC, rapporteur
géographique de la DG Regio de la Commission Européenne*
- *Discours de M. Amaury DE SAINT-QUENTIN, Préfet de La
Réunion*
- *Discours de M. Henry RABARY-NJAKA, Ministre des Affaires
Etrangères de Madagascar*

1. Décisions du Comité de Suivi Interreg du 1er décembre 2017

1.1 Etat d'avancement du PO Interreg

Le comité prend acte de l'avancement du programme.

1.2 Modification des critères de sélection

Le comité approuve les modifications des critères de sélection des fiches actions 1.5, 2.4 et 10.1.

1.3 Points d'information

Le comité prend bonne note du calendrier actualisé pour la mise en œuvre du plan d'évaluation.

Le comité prend acte des actions entreprises en matière de communication.

S'agissant des efforts en matière de communication, les représentants de Maurice souhaitent qu'une réflexion soit engagée en faveur d'actions de communication dans les pays partenaires du programme.

Le comité de suivi approuve cette proposition.

2. Synthèse des interventions

Principaux points introductifs et transversaux

M. Didier ROBERT, Président du Conseil Régional de La Réunion, ouvre la séance plénière en soulignant l'importance des actions de coopération dans un espace tel que l'océan Indien. Il se félicite de la clôture du programme 2007-2013 avec un taux d'exécution de 98% et de la dynamique engagée sur le programme 2014-2020 avec un taux de programmation de plus de 30% à fin 2017. Enfin, il rappelle l'enjeu de l'articulation des différents financements, notamment le FED et le FEDER, afin de contribuer à la cohérence des politiques européennes.

M. Daniel GONTHIER, Vice Président du Conseil Départemental de La Réunion, salue le soutien apporté par le programme Interreg aux actions de formation à l'instar d'une opération financée au profit de l'approche inclusive de l'apprentissage des élèves mauriciens par le Centre International d'Etudes Pédagogiques. Ces projets permettent aussi de promouvoir la francophonie via la formation de formateurs en français. Il rappelle que le projet Iconothèque de l'océan Indien présenté lors de la visite et qui avait été sélectionné à travers un appel à projets, offre un exemple concret de trait d'union entre les partenaires du programme sur une thématique partagée, telle que la préservation du patrimoine culturel.

M. Jacques BELLE, Directeur Général de la Direction du protocole, des affaires juridiques et consulaires du Département des Affaires Etrangères de la République des Seychelles, indique que, dans le domaine de la coopération, l'année 2018 sera une année particulière pour son pays, avec en mars prochain la passation de la présidence de la COI aux Seychelles puis la signature de la convention cadre Interreg avec la Région Réunion. A cet égard, il rappelle que la coopération constitue l'un des axes forts de la stratégie des Seychelles et précise que sur invitation du président de la Région Réunion, Monsieur FAURE président de la république des Seychelles viendra à La Réunion courant 2018.

Mme Shakuntala JUGMOHUN, Cheffe de Cabinet du Ministre des Affaires Etrangères de Maurice, salue la signature en octobre 2016 de la convention cadre Interreg avec la Région Réunion qui représente l'aboutissement d'un processus fructueux d'échanges intenses entre La Réunion et Maurice. Elle permettra également de donner un essor nouveau à la coopération entre les deux îles et plus généralement aux relations entre La France et Maurice qui sont anciennes et empreintes de respect mutuel. Enfin, Mme JUGMOHUN propose qu'une réflexion sur la communication sur le programme Interreg soit engagée dans les pays partenaires.

M. Mahamoud SOILIH, Ambassadeur de l'Union des Comores se réjouit des échanges fructueux observés lors de ce Comité de Suivi Interreg. Il rappelle que les axes du programme s'inscrivent pleinement dans l'objectif de co-développement recherché par les partenaires.

Enfin M. SOILIH salue la signature de la convention cadre qui va permettre de redynamiser les relations entre La France et Les Comores.

M. Sidi MOHAMED, Vice-président en charge des affaires européennes et de la coopération régionale du Conseil Départemental de Mayotte, rappelle tout d'abord que l'ambition européenne d'un espace pacifique et prospère s'applique parfaitement aux enjeux de la zone océan Indien.

M. MOHAMED salue d'ailleurs l'avancement positif du programme qui se manifeste autant par le nombre d'opérations programmées que par la qualité des projets. La programmation récente du premier dossier porté par un bénéficiaire mahorais constitue un signal très positif qui invite à poursuivre les efforts en matière de communication.

M. Pierre Emmanuel LECLERC, rapporteur géographique de la DG Regio à la Commission Européenne, retient de l'état d'avancement du programme que le retard dû à l'adoption tardive du programme a été complètement rattrapé et qu'une dynamique est enclenchée avec la perspective d'atteindre à la fin de l'année 2017 un taux de programmation supérieur à 30%.

M. LECLERC indique que les débats sont actuellement en cours sur le post 2020. Le contexte difficile du Brexit et les contraintes budgétaires qui en découlent incitent à la prudence sur les montants qui seront disponibles pour la future politique de cohésion. Cependant l'Union Européenne a réaffirmé son attachement à une stratégie en faveur des RUP lors de la Conférence à Cayenne, à l'occasion de laquelle a été adoptée une Communication pour un partenariat renforcé avec l'Union Européenne et rappelée la nécessité d'adapter les politiques aux spécificités des RUP.

M. Amaury DE SAINT-QUENTIN, Préfet de La Réunion, salue la tenue de ce comité qui associe les partenaires du programme et se félicite de l'implication de Mayotte. M. Le préfet souligne que l'importance de la coopération régionale a été récemment rappelée par Le Président de la République lors de la conférence sur les RUP. La politique européenne poursuivie dans le programme Interreg épouse la stratégie nationale de l'Etat français, en matière de sécurité, de développement économique ou encore de protection de l'environnement.

M. Henry RABARY-NJAKA, Ministre des Affaires Etrangères de Madagascar rappelle que la coopération entre les partenaires de l'océan Indien est essentielle alors même qu'ils partagent la même histoire et des liens forts en matière de peuplement. Par ailleurs, ces partenaires sont reliés par le même océan, ce qui en fait un enjeu prioritaire de développement. M. RABARY-NJAKA insiste donc sur la sécurité maritime qui doit être placée au cœur des priorités stratégiques.

M. RABARY-NJAKA évoque un autre enjeu important pour les partenaires du programme, celui de la sécurité alimentaire et de la nécessaire valorisation du potentiel et des ressources agricoles à travers la recherche et le développement agronomique tels que prévus dans les axes du programme.



COMITE DE SUIVI INTERREG

ANNEXE 1 :

Support de présentation

Séance plénière

Comité de suivi INTERREG

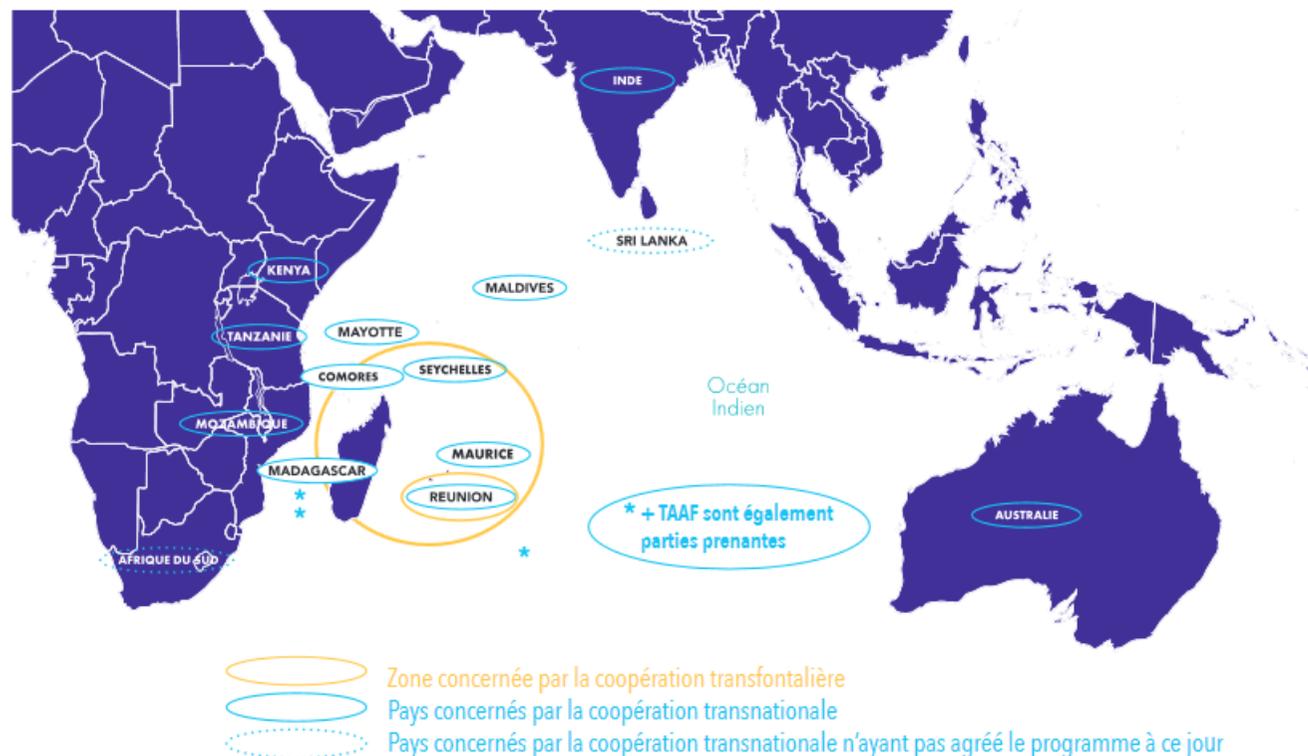


Agenda

- Dynamique d'avancement du programme
- Modification des critères de sélection
- Points d'information

1- Dynamique d'avancement du programme

Présentation du programme



Quelques chiffres

- Un volet transfrontalier et un volet transnational
- A ce jour 13 partenaires impliqués
- 63,1 M€ de montants FEDER

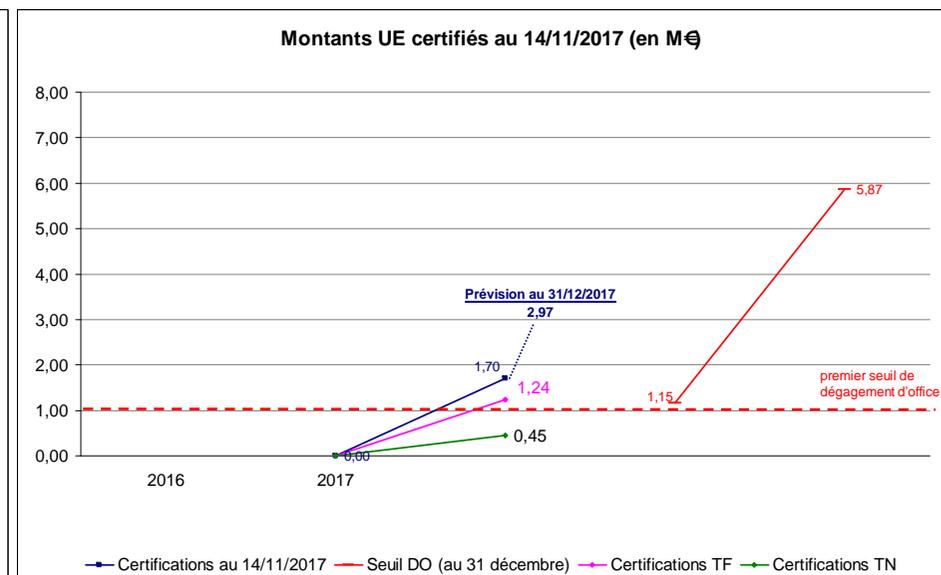
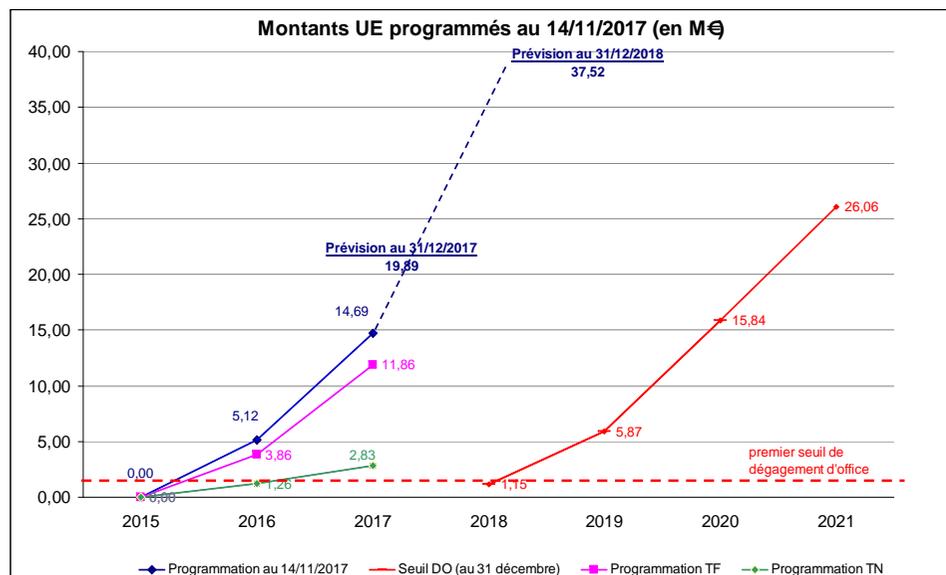
Vue d'ensemble de l'avancement

Programmation

- Au 14/11/2017 : 61 dossiers pour un coût total de 17 849 472 € et un montant FEDER de 14 688 334 € (soit 23,3% de la maquette)
- Prévisions pour fin 2017 : montant FEDER de 19,89 M€ (soit 31,5%)

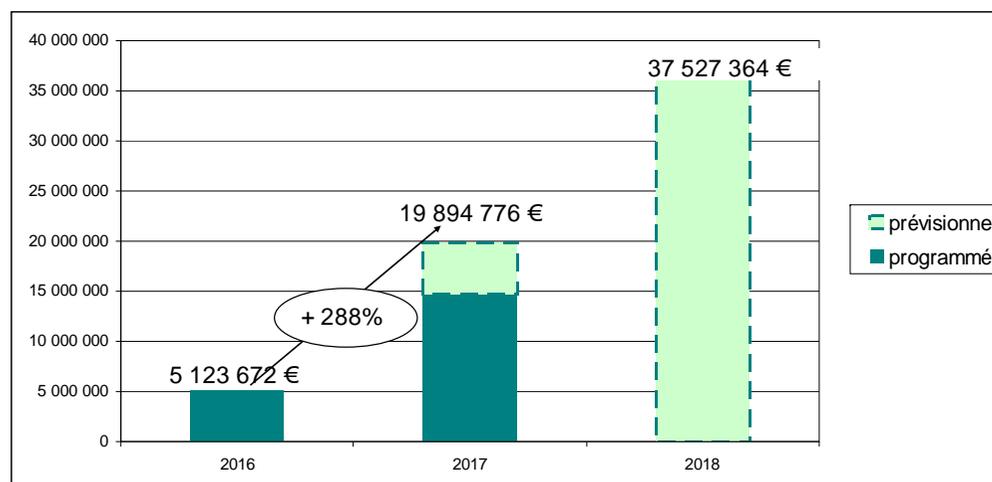
Certification :

- Montant certifié au 14/11/2017 (1,7 M€ de FEDER) et montant anticipé pour le 31/12/2017 (2,97 M€) largement supérieurs au premier seuil de dégageement d'office qui ne débutera qu'en 2018 (1,15 M€)



Perspectives de programmation 2017-2018

- A la fin 2017 et après seulement 18 mois de programmation, il est prévu d'atteindre un niveau de programmation de 19,9 M€ de FEDER sur l'ensemble des axes :
 - ✓ Au 14/11/2017, un montant de 14,7 M€ a déjà été programmé
 - ✓ Les prévisions pour la fin d'année représentent le franchissement d'un seuil de 31,50% de taux de programmation
- ✓ Les perspectives positives devraient se confirmer pour 2018, puisque le niveau de programmation attendu permettraient d'atteindre 37,6 M€ de montants FEDER programmés.



Conventions cadre signées



Convention-cadre signée le 11 octobre 2016



Convention-cadre signée le 30 novembre 2016



Convention-cadre signée le 14 août 2017



Protocole d'accord signé le 20 octobre 2017 –
signature de la convention prévue 1^{er} trim 2018

Coordination avec le FED et avec l'AFD

Comité de concertation FED FEDER du 1^{er} décembre 2017 :

Projets FED FEDER soutenus en 2017 :

- Baleines à bosse du sud de l'océan Indien
- Initiative nouvelle de surveillance des pêches
- Volontaires de solidaires internationaux en poste à la COI

Perspectives pour 2018 :

- Articulation avec le 10^e FED : projets communs dans les domaines de l'énergie (IOS net), de la biodiversité terrestre (Epibio), des données (G2OI)
- Identification d'articulations FED-FEDER en amont de l'élaboration des projets 11^e FED

Nouvel accord cadre Région Réunion – AFD signé le 5 octobre 2017

Objectifs

- favoriser l'échange d'informations
- favoriser le savoir-faire et l'expertise réunionnaise
- identifier les possibilités de cofinancement de projets

Projets engagés :

- Projet CACAOS : Chaînes automatisées pour la cartographie de l'occupation du sol
- Projet d'aménagement intégré et durable du littoral de Morondava

Éléments issus de la réunion technique

Observations	Précisions apportées par l'autorité de gestion
<ul style="list-style-type: none"> • La Commission souligne l'avancée de la programmation et de la certification sur les deux volets du programme Interreg qui permet d'ores et déjà d'atteindre un niveau supérieur au premier seuil de dégageement d'office de 2018. • Il est constaté un taux de programmation plus faible sur l'axe 10 dédié à la formation sur le volet transnational. • Les représentants de Mayotte soulignent la place particulière de Mayotte au sein du volet transnational et de son comité de pilotage. ➤ Le comité prend bonne note de l'avancement de la démarche convention. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'autorité de gestion salue la forte mobilisation des pays partenaires, notamment à travers les conventions cadre, qui a permis d'atteindre ce résultat après seulement 18 mois de programmation. ➤ L'autorité de gestion précise que le taux dont il est fait référence pour l'axe 10 dans les documents est celui arrêté à fin septembre et que la programmation à fin décembre sera améliorée. ➤ La proposition de l'autorité de gestion de tenir au moins un comité de pilotage à Mayotte est acceptée. ➤ L'autorité de gestion indique que les démarches de convention cadre se poursuivent auprès des pays volontaires du volet transnational

- Il est vous est demandé de prendre acte de l'avancement du PO Interreg.

2- Modification des critères de sélection

Modification de critères de sélection

- Des modifications des fiches actions du programme, portant sur des points matériels (harmonisation des frais de déplacement, régimes d'aide,...) ont été validées en septembre 2017 par le Comité de pilotage Interreg et la Commission Permanente de la Région

- Suite à ce travail de révision des fiches actions, des modifications de critères de sélection sont proposées au Comité de suivi sur :
 - les fiches actions 1.5 et 2.4 → ouverture aux projets de valorisation des données et des résultats de la recherche pour des applications dans les services publics (aménagement du territoire, développement durable,...)
 - la fiche action 10.1 → ouverture aux formations sportives

Éléments issus de la réunion technique

Observations	Précisions apportées par l'autorité de gestion
<ul style="list-style-type: none">• Les représentants de Mayotte relèvent des modifications matérielles à apporter sur les critères de sélection de certaines fiches action du volet transnational.	<p>➤ Les modifications proposées n'étant pas inscrites à l'ordre du jour, elles ne peuvent être discutées. Elles feront l'objet de discussions préalables en comité de pilotage suivies d'une éventuelle procédure écrite du comité de suivi.</p>

- Il est vous est demandé de valider la modification des critères de sélection du PO Interreg.

3- Points d'information

Point d'avancement du plan d'évaluation

- Le Plan d'évaluation du programme Interreg V a été approuvé par le Comité de suivi du 27 avril 2016. Ce document prévoyait que les premières évaluations interviendraient selon le calendrier suivant :
 - ✓ Evaluation à mi parcours de mise en œuvre du programme : dernier trimestre 2016,
 - ✓ Evaluation à mi parcours thématique : 3e trimestre 2017.

- Néanmoins, compte tenu de l'adoption tardive du programme et de son démarrage effectif en juillet 2016, il est proposé de réviser le calendrier comme suit pour les deux premières évaluations :

Etudes et rapports	2017	2018			
	T4	T1	T2	T3	T4
Evaluation à mi parcours de la mise en œuvre du programme Interreg					
Evaluation à mi parcours thématique					

Point d'avancement du plan de communication

EVENEMENTS

- Lancement du programme Interreg (27 avril 2016)
 - Signature conventions cadre Interreg :
 - Réunion –Maurice (11 oct 2016)
 - Réunion-Comores (30 nov 2016)
 - Réunion-Madagascar (14 août 2017)

DIFFUSIONS

- Site web: www.regionreunion.com
- Presse : parutions pour appel à projets (19 à La Réunion, 1 mois à Mayotte)
- Antennes : diffusion des informations aux Comores, à Maurice et à Madagascar

CREATIONS

- Journal de la Région Réunion (coopération et Europe) : 4 parutions
- Création de logo et de la signature spécifique programme Interreg V OI
- Guide du porteur de projet Interreg
- Bulletins d'informations pour pays partenaires



Éléments issus de la réunion technique

Observations	Précisions apportées par l'autorité de gestion
<ul style="list-style-type: none">• La Commission Européenne prend note des travaux en cours sur les indicateurs et de l'actualisation du plan d'évaluation.• Les pays partenaires soulignent l'importance d'une communication renforcée.	<ul style="list-style-type: none">• L'autorité de gestion confirme que des échanges avec la Commission Européenne seront poursuivis avant une éventuelle modification des indicateurs.➤ L'autorité de gestion confirme que les efforts seront amplifiés en matière de diffusion d'information, notamment au travers des antennes.

➤ Merci de votre attention



COMITE DE SUIVI INTERREG

ANNEXE 2 :

Allocutions

Seule la version prononcée fait foi

RETRANSCRIPTION DU DISCOURS DE MONSIEUR DIDIER ROBERT

PRÉSIDENT DE RÉGION

COMITÉ DE SUIVI INTERREG V OCÉAN INDIEN

VENDREDI 1ER DÉCEMBRE 2017

Monsieur le Préfet,

Monsieur le représentant de la Commission Européenne,

Monsieur le Vice-Président du Conseil Départemental de La Réunion,

Monsieur le Vice-Président du Conseil Départemental de Mayotte,

Monsieur l'Ambassadeur de l'Union des Comores,

Madame la représentante du Ministre des Affaires Étrangères de Maurice,

Monsieur le représentant du Secrétaire d'État chargé des Affaires Étrangères des Seychelles,

Monsieur le représentant du Consul de l'Inde,

Mesdames et messieurs les membres du comité de suivi,

Mesdames et messieurs les élus,

Mesdames et messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter à tous la bienvenue à l'occasion de ce deuxième comité de suivi du programme Interreg V Océan Indien.

Je suis très heureux de pouvoir partager avec vous, cet après-midi, ce premier point d'étape sur l'état d'avancement auquel nous sommes parvenus après plus d'un an de programmation.

La coopération régionale est un élément essentiel pour la Région Réunion. Dans un espace tel que l'Océan Indien, les actions de coopération ont une réelle importance. Il nous faut travailler ensemble et je me félicite de la coopération entre les îles vanille ces dernières années ou encore celle beaucoup plus récente du secteur aérien. J'étais hier encore à Antananarivo où a eu lieu la signature du closing, le pacte stratégique entre Air Austral et Air Madagascar.

Nous avons tous ici pleinement conscience que notre développement économique et notre avenir passent inévitablement par le renforcement de la coopération régionale.

Notre proximité géographique historique et identitaire et surtout nos liens fraternels doivent permettre de consolider le véritable socle des échanges entre nos territoires, dans une relation toujours bénéfique à nos populations.

Notre conviction et notre volonté nécessitent une implication de l'État, mais aussi de l'Union Européenne. Sur ce point, je me réjouis de la nouvelle stratégie pour les RUP adoptée le 24 octobre dernier par la commission européenne.

Cette nouvelle stratégie présentée en présence du président E MACRON à Cayenne par le président Juncker, lors de la conférence des présidents des RUP, reconnaît notre vulnérabilité, les défis à relever et nos besoins spécifiques.

Une nouvelle stratégie pour les RUP adaptée à notre territoire et en cohérence avec la stratégie européenne, nationale et régionale.

Aussi, j'ai la conviction profonde que nous sommes à un moment particulier d'alignement des planètes.

Il ne faut toutefois pas oublier que la cohérence des politiques européennes passe aussi par une meilleure articulation des différents financements, notamment le FED et le FEDER.

Pour ce qui concerne le programme Interreg, la cohérence de notre action, l'étroite association de nos partenaires s'exprime au travers de convention-cadre Interreg.

Des documents qui, vous le savez, prévoient nos priorités communes dans le cadre du programme Interreg, ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi des projets.

Nous avons, au-delà de ces documents, posé les bases, ces derniers mois, pour un véritable renforcement de notre partenariat au quotidien.

Aussi, je salue l'engagement des antennes de la Région Réunion et le travail d'animation, de mobilisation des acteurs publics et privés mené dans les états partenaires afin de faciliter l'émergence de nouveaux projets.

Je veux profiter de l'occasion pour vous annoncer que nous avons décidé, en accord avec les autorités seychelloises, de l'ouverture, en 2018, d'une antenne de la Région Réunion à Mahé

Mesdames et Messieurs,

Notre rencontre d'aujourd'hui s'inscrit dans un contexte très positif puisque le Programme de Coopération Territoriale 2007-2013 a été récemment clôturé avec un taux d'exécution final de 98 % et le solde du programme a été reçu par l'autorité de certification le 10 novembre dernier.

S'agissant du Programme Interreg V Océan Indien pour la période 2014-2020 il démarre à son tour sur des bases tout à fait satisfaisantes puisque le taux de programmation à fin 2017 sera de plus de 30 %. Nous pouvons nous féliciter de la dynamique engagée que l'on peut incontestablement qualifier de très positive.

Voilà ce que je souhaitais partager avec vous à l'occasion de ce comité de suivi du programme Interreg V Océan Indien.

Naturellement nous mettons tout en œuvre à la Région Réunion pour maintenir cette dynamique positive en 2018 et la démarche de convention-cadre avec les pays volontaires sera poursuivie aux états partenaires du volet transnational.

Merci encore de votre présence et de votre attention.

INTERREG V OCEAN INDIEN
REUNION PLENIERE DU COMITE DE SUIVI
Hôtel de Région (hémicycle)
Vendredi 1^{er} décembre 2017

Intervention de M.Daniel GONTHIER,
Vice-Président du Conseil Départemental

Monsieur le Ministre,
Monsieur l'Ambassadeur,
Monsieur le représentant de la Commission Européenne,
Monsieur le Vice-Président du Conseil Départemental de
Mayotte,
Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du Conseil Régional,
Mesdames, Messieurs,

Pour commencer, permettez-moi de vous présenter les excuses de Mme Nassimah DINDAR, Présidente du Conseil Départemental de la Réunion, qui ne peut être présente parmi nous cet après-midi.

Elle m'a demandé de la représenter aujourd'hui ce que je fais avec grand plaisir car, en tant que Vice-Président délégué à la Coopération, je sais le **caractère déterminant** que peuvent avoir les **crédits européens** dans la mise en œuvre et la

réussite de projets impliquant notre territoire et ceux de la zone Océan Indien.

Je tiens donc à saluer l'avancement très satisfaisant du programme INTERREG V.

Vous avez visité hier matin sur le site des Archives Départementales, le projet **d'Iconothèque Historique de l'Océan Indien**.

Notre collectivité a porté ce dossier dès le début et continue de le **soutenir avec force** car nous sommes convaincus que la **coopération culturelle contribue de façon déterminante à renforcer les liens entre les pays de la zone**.

L'engagement de notre collectivité dans la coopération régionale, depuis plus de 25 ans, a toujours mis en avant les initiatives qui favorisent **le développement humain et la solidarité et une meilleure connaissance mutuelle de nos populations**.

Outre l'Iconothèque, deux autres projets liés à INTERREG V, illustrent mon propos.

Je veux parler tout d'abord du soutien financier que nous apportons au projet du **Centre International d'Etudes Pédagogiques en faveur d'une approche inclusive** des systèmes d'apprentissage des élèves mauriciens.

Je citerai ensuite notre **programme de mobilité-insertion** qui est en cours d'instruction dans le cadre d'INTERREG V, au titre de l'axe 9, élever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges.

Il s'agit d'un **programme novateur** qui permet la mise à disposition de **personnes qualifiées** en parcours d'insertion **au profit de structures des pays de la zone**, en particulier dans le domaine de l'appui à la francophonie.

Le deuxième volet de ce programme met en œuvre **la réciprocité** de nos actions grâce à l'accueil à la Réunion de personnels des pays de la zone en vue de leur formation.

Outre son caractère novateur, ce programme concerne aussi bien les pays partenaires de la Commission de l'Océan Indien que l'Afrique australe, la Tanzanie et le Mozambique.

Comme vous le savez sans doute, la **jeunesse** constitue l'un des publics prioritaires de notre collectivité. J'ai donc lu avec grand intérêt, dans le document de travail du comité de suivi, **qu'un appel à projets** serait prochainement lancé à destination des établissements d'enseignement secondaire.

Nous soutenons déjà et encourageons les collèges à nouer des liens avec les établissements des pays de la zone. Je souhaite vivement que cet appel à projets soit l'occasion de **renforcer véritablement les échanges entre nos jeunes**.

C'est comme cela que nous apporterons une nouvelle pierre à la construction d'une **communauté indianocéanique, espace de paix et de cultures diverses**, qui a toujours été **au cœur** de notre motivation en faveur de la coopération régionale.

Mesdames, Messieurs, je sais que nous sommes nombreux à prendre la parole cet après-midi. Je ne serai donc pas plus long.

Je finirai simplement mon propos en soulignant l'importance du **partenariat**, de la mise en commun de nos savoir-faire et expériences, pour donner une nouvelle impulsion à la coopération régionale, **objectif affiché par INTERREG V**.

Lorsque je regarde toutes les parties présentes aujourd'hui, il me semble que nous en avons pris le chemin.

Il nous faut poursuivre dans cette voie et **travailler en cohérence** les uns avec les autres pour un maximum d'efficacité de l'action publique.

Nous le devons à nos populations, en particulier à toute la jeunesse de nos îles à qui nous pouvons ainsi renvoyer une image d'union et de solidarité entre nos territoires et avec l'Union Européenne.

Je vous remercie de votre attention.

**INTERVENTION DE M. JACQUES BELLE A LA 2ÈME SÉANCE
PLENIERE DU COMITÉ DE SUIVI DU PROGRAMME INTERREG,
VENDREDI 1ER DÉCEMBRE 2017- HOTEL DE LA REGION**

Monsieur le Président du Conseil Régional,
Monsieur le Vice Président du Conseil Départemental;
Monsieur le Préfet de la Réunion,
Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs membres corps du diplomatique et consulaire.
Mesdames Messieurs les élus, honorables invités
Bon après-midi.

C'est un honneur pour moi, au nom de la République des Seychelles, de prendre a parole.

L'Ambassadeur Claude MOREL, Secrétaire d'Etat au Département des Affaires Etrangères, aurait bien voulu participer à cette séance plénière, mais son agenda et ses autres engagements professionnels ne lui ont pas permis d'être des nôtres.

En son nom, je remercie particulièrement le Président du Conseil Régional, Monsieur Didier ROBERT, dont je transmets les amitiés du Président de la République des Seychelles et je tiens à le féliciter pour les entretiens cordiaux et fructueux qu'il a eu, en octobre dernier aux Seychelles, non seulement avec le Président de la République mais aussi avec plusieurs autres Ministres dont l'Ambassadeur MOREL en vue de renforcer nos relations bilatérales.

Ces entretiens ont débouché par la signature du Protocole de la Convention Cadre INTERREG le 20 octobre 2017 à la Maison Quéau de Quincy. A travers ce Protocole, la République des Seychelles et la Région Réunion inscrivent la coopération entre nos îles comme un axe fort et nous nous engageons à faire le suivi pour la mise en oeuvre d'un comité ad hoc chargé de définir les travaux à mener.

Pour cela et avec la récente désignation de notre point de contact INTERREG , Melle Sofie Bonnelame (qui hélas n'a également pas pu être des notres), notre Département organisera une réunion interne réunissant toutes les personnes concernés au niveau technique afin que nous

définissons à notre niveau les diverses attentes et les objectifs que nous souhaiterons apporter à ce programme INTERREG.

Ces domaines prioritaires une fois validé constitueront les axes de coopération prioritaire de la convention-cadre INTERREG et nous communiquerons bien entendu et en temps voulu au Conseil Régional le dénouement de ces négociations et j'en profite par la même occasion pour remercier la Région RÉUNION pour l'accompagnement et l'appui apporté à ces négociations notamment par le biais de l'Ambassade de France mais aussi *Last but not least* le bailleur de fond, l'Union Européenne, sans qui le programme INTERREG n'aura pas lieu.

Il n'y a aucun doute, ce programme INTERREG est un moyen voire un outil pour nos deux pays de renforcer davantage nos relations bilatérales et nos liens de coopération économique dans un esprit de respect mutuel, de complémentarité et de réciprocité.

Soyez assurés que mon Gouvernement sera particulièrement sensible et attentif à ce programme de coopération régionale INTERREG. Notre présence ici traduit le souhait du Président de la République des Seychelles de nous associer à tous les programmes régionaux qui seront développés ensemble pour l'intérêt mutuel de nos concitoyens.

Par ailleurs, j'ai le plaisir de vous annoncer que notre Président viendra à La Réunion l'année prochaine pour une visite d'Etat, cette rencontre pourra être l'occasion de concrétiser nos négociations dans la perspective d'une signature de la Convention-cadre INTERREG avec la Région Réunion.

D'autant plus que 2018 sera pour nous une année à fort enjeux régionaux car en 2018, les Seychelles assumera la présidence du Conseil des Ministres de l'Océan Indien (COI). La COI comme vous le saviez est une organisation en pleine réforme institutionnelle, il s'agira alors aux Seychelles de l'aider à lui donner une nouvelle impulsion en ligne avec le plan stratégique de développement (PSD) et de l'accompagner sur le plan juridique afin de mettre à jour certains textes fondateurs dont l'accord général de Victoria de 1984.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, la coopération régionale reste et restera un axe fort de la politique gouvernemental des Seychelles et la

proximité géographique, les liens historiques et culturels entre nos Iles et avec l'île de la Réunion nous imposent de réussir.

Je vous remercie de votre attention.

Jacques Belle

Allocution pour le 2nd CSI

La Réunion, le 1^{er} décembre 2017

*Monsieur le Président du Conseil Régional de La Réunion, cher Didier
Monsieur le Préfet de La Réunion,
Monsieur le Vice-Président du Département,
Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères de Madagascar,
Monsieur l'Ambassadeur de l'Union des Comores,
Monsieur le représentant de la République des Seychelles,
Monsieur le Vice-Président du Conseil Départemental de Mayotte,
Monsieur le Représentant de la Commission Européenne,
Mesdames et messieurs,*

C'est un grand plaisir d'être parmi vous aujourd'hui pour cette session de travail du deuxième Comité de suivi du programme INTERREG V océan Indien 2014-2020.

Je voudrais tout d'abord remercier la Région Réunion pour l'excellente organisation et l'accueil très chaleureux réservé à ma délégation.

La coopération entre nos deux îles se veut le témoignage des relations étroites qui régissent Maurice et la Réunion. La Réunion, est pour nous mauriciens, notre voisin et partenaire commercial le plus proche.

Je tiens à rappeler que Maurice a signé en octobre 2016 la convention-cadre du programme INTERREG V avec la Région Réunion. Cette signature est l'aboutissement d'un processus fructueux de concertations et a marqué une nouvelle étape dans notre coopération. Elle a apporté, à ce titre, un nouvel essor à la collaboration entre Maurice et La Réunion.

Plusieurs projets ont été identifiés à la suite d'un premier exercice de mise en cohérence des acteurs publics et privés. Nous avons déterminé les grands axes que nous souhaitons pour notre coopération qui sont les suivantes :

- La sécurité alimentaire (dont l'agriculture raisonnée et biologique)
- L'innovation (dont les technopoles et les biotechnologies)
- Le développement durable (énergies renouvelables)
- Et l'économie circulaire

Sans oublier la formation professionnelle et l'intégration des jeunes

Je suis particulièrement heureuse de constater que 29 projets de coopération avec Maurice bénéficient du soutien d'INTERREG dont 7 sont des projets bilatéraux entre Maurice et la Réunion. Ce résultat est le fruit d'un travail concerté et continu entre nos services.

A ce titre, nous pouvons saluer l'ouverture de l'*Antenne de la Région Réunion* à Maurice en avril 2015 et qui bénéficie du soutien d'INTERREG. Cette présence représente une avancée considérable dans notre volonté de renforcer la coopération entre nos deux îles.

Je tiens également à remercier la Région Réunion et France Volontaire pour la mise à disposition du Volontaire de Service International chargé d'accompagner Maurice dans le montage des projets et la déclinaison opérationnelle du Programme INTERREG V Océan Indien. Sa présence à Maurice, favorise l'émergence et l'accompagnement de projets prioritaires d'intérêt commun.

Mesdames et Messieurs

Monsieur LUTCHMEENARAIDOO, le Ministre des Affaires Etrangère, que je représente aujourd'hui, tiens beaucoup à cœur le rapprochement entre les îles de l'Océan Indien. Les différentes rencontres qu'il y a eu depuis 2015 entre Monsieur le Ministre et le Président du Conseil Régional de La Réunion s'est traduit en un partenariat stratégique renforcée qui s'inscrit dans une vision de long terme, celle de l'intégration économique et régionale des îles de l'Océan indien.

Et je voudrais ici réitérer l'importance de nos petites et moyennes entreprises (PME) dans le développement économique souhaitée par nos deux îles. Il me semble impératif que des moyens soient mises en place pour les soutenir non seulement dans leur développement mais aussi dans leur ouverture sur le marché régional. Cette démarche de développement économique conjoint s'effectue à travers les plateformes et réseaux tels que Qualireg ou les Rencontres du Développement Durable. Initiatives qui permettent non seulement à nos hommes d'affaires de se rencontrer mais aussi d'établir des ponts avec le monde de la recherche.

Je vous propose également de mutualiser nos efforts autour de nouveaux domaines de coopération, tels la santé et l'économie océan. Comme vous le savez, avec plus de 2.4 millions de km² d'océan, nous avons évolué d'un statut de petite île à celui d'état océan avec un potentiel qui ne demande qu'à être développé.

Avec INTERREG, les moyens financiers sont disponibles pour nous permettre de concrétiser nos ambitions régionales. Unis, nous pouvons aller à la conquête des opportunités qu'offre la région et qui ne demandent qu'à être exploitées. Le Gouvernement de la République de Maurice croit fermement dans la coopération régionale.

Je suis confiante qu'ensemble nous saurons tirer profit de cet outil que l'Union européenne met à notre disposition. A nos partenaires européens, je les remercie pour leur soutien.

Mesdames et messieurs

Les relations entre Maurice et la France sont historiques et, à travers notre histoire commune, elles ont été étroites et fondées sur un respect mutuel autour d'intérêts communs. Le renforcement de la relation de voisinage entre Maurice et la Réunion ne fera, sans nul doute, que conforter davantage ce lien historique.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Président,

Maurice, Pays Partenaire, souhaiterait proposer au Comité d'engager une réflexion sur la communication.

En effet, nous souhaiterions que ce programme phare pour le rapprochement de nos peuples puisse être connu de tous.

Nous proposons au comité d'avoir un plan de communication dans la presse locale de chaque pays couplé à des événements bi-annuels comme par exemple des visites de projets ou des conférence/séminaire. Le Ministère des Affaires Etrangères s'engage à apporter un soutien dans cette approche de vulgarisation u programme INTERREG.

Je vous remercie pour votre attention et considération.

COMITE DE SUIVI DDU PROGRAMME INTERREG DU VENDREDI 1. DECEMBRE 2017 A ST DENIS

ALLOCUTION DE M. MAHAMOUD SOILIH AMABASSEUR REPRESENTANT LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE L'UNION DES COMORES

Excellence M. le Ministre des Affaires étrangères de la République de Madagascar

Monsieur le Président du Conseil Régional de l'île de la Réunion

Madame et Messieurs les Représentants des Etats membres de la COI

Monsieur le Préfet de l'île de la Réunion

Monsieur le Représentant de l'Union européenne

Messieurs les Vices Présidents des conseils départementaux

Mesdames et Messieurs

Honorable assistance

Monsieur le Président

Permettez moi tout d'abord de m'acquitter d'un agréable devoir, celui qui consiste à vous transmettre les salutations amicales de SEM Mohamed Soeuf Elamine , Ministre des affaires étrangères de l'Union des Comores qui vous présente ses excuses pour n'avoir pas pu faire le déplacement en raison d'un agenda très chargé.

Aussi, je saisis cette heureuse occasion pour exprimer ma profonde gratitude à l'ensemble du personnel du conseil régional pour l'accueil, l'hospitalité et toutes les facilités mises à notre disposition depuis notre arrivée dans cette belle ville de Saint -Denis.

Honorable assistance

En participant à ce deuxième comité de suivi du programme Interreg après la signature le 30 Novembre 2016 et l'ouverture d'une antenne de coopération décentralisée à Moroni en 2017 illustrent la volonté du Président AZALI ASSOUMANI de faire de la coopération régionale un élément agissant de la politique étrangère des Comores.

Ainsi, nous restons mobilisés sur les axes prioritaires définis dans le programme Interreg en droite ligne avec la stratégie de développement de notre pays.

Je réaffirme alors l'engagement du gouvernement comorien à œuvrer en faveur de la réussite de ce programme à travers une mobilisation plus forte des parties prenantes et la mise à disposition des outils nécessaires en vue d'en faciliter le suivi et la mise en œuvre.

En effet un comité de suivi interne réunissant les principaux acteurs du programme est mis en place aux Comores et a tenu sa première réunion le 21 Novembre 2017.

La réunion d'information et de sensibilisation sur le Programme Interreg organisée par le Commissariat Général au Plan et présidée par M. le Secrétaire Général du Gouvernement le 25 Novembre 2017 répond à ce besoin de renforcement de la communication en faveur de ce processus.

Monsieur le Président

Honorable assistance

Il convient de souligner que les visites terrain organisés par vos services et les réunions techniques présidées par le Directeur Général des services dont la compétence et l'engagement pour la coopération régionale ne sont plus à démontrer, nous ont permis de bien mesurer la complexité de ce programme et de mieux comprendre ses procédures et modalités de gestion.

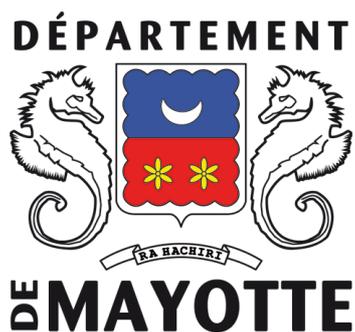
Toutefois, je saisis cette opportunité pour inviter le Conseil Régional, autorité de gestion, à examiner les voies et moyens afin de doter les structures de suivi du Programme, des moyens adéquats pour leur permettre de contribuer plus activement à la diffusion des informations inhérentes à sa mise en œuvre pour une émergence rapide des projets prioritaires.

Avant de terminer mon propos, permettez moi de vous informer que des réunions de la Commission mixte France Comores se tiendront à Moroni dans les prochains jours en vue de redynamiser la coopération entre la France et les Comores et le Conseil régional de la Réunion y jouera certainement un rôle important dans le cadre de la Coopération régionale.

Vive la Coopération Régionale

Je vous remercie de votre aimable attention

République Française



Éléments de langage

Monsieur Mohamed SIDI

**6ème VICE-PRESIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MAYOTTE**

À l'occasion du

**COMITE DE SUIVI
du**

PROGRAMME INTERREG V OCEAN INDIEN 2014-2020

Vendredi 01 Décembre 2017

Hôtel de Région

Saint-Denis, La Réunion

Monsieur le Président de la Région Réunion

Monsieur le Préfet de La Réunion

Monsieur le Vice-Président du Conseil départemental de la Réunion

Madame la Représentante de la Préfecture de Mayotte

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères de Madagascar

Monsieur l'Ambassadeur de l'Union des Comores

Monsieur le Consul de l'Inde

Madame la Conseillère spéciale auprès du Ministre des Affaires étrangères de Maurice

Monsieur le Représentant de la République des Seychelles

Madame la Représentante de Monsieur l'Ambassadeur délégué à la coopération régionale dans la zone Océan indien

Mesdames, Messieurs les membres du Comité de suivi

Mesdames, Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités respectifs,

Cher ami Président Didier

Comme les Réunionnais et les Mahorais, c'est-à-dire vous et moi, nous entretenons des relations partenariales chaleureuses et fraternelles, conformes à nos statuts respectifs d'îles sœurs françaises et européennes de l'océan indien, je m'associe à vous pour souhaiter, moi aussi, la bienvenue aux délégations qui sont parmi nous.

Je veux, au nom du Président du Conseil départemental de Mayotte, et en mon nom personnel, et j'associe également ma collègue Madame Fatima SOUFFOU, la 1ere Vice-présidente du Conseil départemental de Mayotte et Madame Fatima FETOUHI, l'Adjointe au SGAR à la préfecture de Mayotte, qui nous ont honoré de leur présence parmi nous, remercier vos équipes et vous, pour l'accueil formidable qui nous est réservé.

Nous sommes rassemblés, ici, cet après-midi, dans le cadre du deuxième comité de suivi du Programme Opérationnel Interreg Océan indien 2014 2020.

Nous allons parler du programme, des fonds, des porteurs de projets, c'est normal, c'est le sujet du jour.

Pour ma part, je suis un pro-européen, profondément convaincu ; je suis toujours très heureux à chaque fois que nous nous retrouvons pour parler de l'Europe, et j'aime bien le faire savoir, parce que l'Europe avant d'être une plateforme qui distribue des enveloppes, elle est un projet politique au service de la paix ; je pense, il faut le répéter souvent pour tordre le coup au sentiment d'euro-scepticisme qui gagne du terrain chaque jour dans nos territoires respectifs; l'Europe, c'est une grande ambition qui transcende les individus et les Etats nations et qui les rassemble au tour de l'essentiel ; à l'image de ce qu'on peut voir dans cette salle, ici, aujourd'hui.

L'Europe est une chance, une chance géniale qui s'offre à nous, les Dirigeants des îles de l'océan indien, dans le respect des choix de

chacun, pour faire de nos territoires, des espaces plus pacifiques et plus prospères au profit de nos populations et pour nos enfants.

Je veux profiter de cette tribune pour saluer chaleureusement, un voisin, un grand frère, Monsieur le Ministre des Affaires étrangères de Madagascar, et à travers sa personne, remercier le Gouvernement malgache, qui a donné son accord récemment pour notre volet transfrontalier, qui à mon sens, s'inscrit dans la continuité de notre histoire humaine et culturelle commune et par ailleurs, donne un sens aux conventions cadres de coopération régionale décentralisée signées respectivement entre les régions Boeny, Diana, Sava, Sofia, le gouvernement malgache et le Conseil départemental de Mayotte.

Mesdames et messieurs

En ce qui concerne notre programme Opérationnel Interreg, avec 61 opérations programmées dont 27 au titre du volet transnational, je considère que ce programme a trouvé son rythme de croisière depuis le premier Comité de pilotage, le 13 juillet 2016. Et, je vous en félicite cher Président Didier Robert.

Le Conseil Départemental de Mayotte n'est pas encore autorité de gestion d'un fonds, mais je mesure aisément la complexité de la tâche et les efforts faits par vos services pour se mettre au niveau du défi.

S'il est vrai que mon intérêt, à titre de partenaire, se porte en particulier sur le volet transnational, je salue cette bonne performance globale en 2017 qui permet d'envisager d'ores et déjà avec sérénité l'application de la règle du dégageant d'office en 2018.

Au-delà des chiffres, c'est la nature et la qualité des projets qui retiennent mon attention. En effet, les enjeux qui se posent à nous, dans notre bassin, dont la croissance démographique et le changement climatique, méritent des réponses concertées et c'est là toute la dynamique de la coopération territoriale européenne.

La visite au laboratoire de recherche au GIP Cyclotron Réunion Océan Indien, à laquelle je n'ai pu participer hier matin, mais que je connais bien, nous démontre encore l'importance de cette coopération.

Ces investissements et leurs retombées positives profiteront à tous.

Face aux défis, je tiens à rappeler ma profonde conviction qu'il ne peut y avoir de stratégie globale, de vision partagée en matière de coopération sans volonté commune, sans solutions élaborées localement et sans une concertation approfondie des acteurs de chacun de nos territoires. Nos territoires, notre géographie sont tel un fragile écosystème nous reliant les uns aux autres. Et, une coopération qui se voudrait excluante et exclusive ne peut être porteuse d'un co-développement harmonieux.

Ces projets dans le cadre de ce programme participent également au rayonnement de la France et de l'Europe de l'Océan Indien à travers nos départements de la Réunion et de Mayotte.

Je me réjouis particulièrement de la participation de partenaires de Mayotte à 9 projets de ce volet transnational.

Et, le premier projet porté par un acteur mahorais, l'Agence de développement et d'innovation de Mayotte est à souligner. J'en éprouve de la satisfaction mais cela m'interpelle fortement.

En effet, nous ne devons pas, pour autant, occulter les efforts importants à fournir pour qu'en 2018 nous puissions multiplier ce chiffre. Ainsi, il est urgent que nous puissions renforcer la communication et l'accompagnement des porteurs de projets sur le territoire de Mayotte. Pour cela, je sais que nous pouvons compter sur votre appui en tant qu'Autorité de gestion.

Vos équipes et celles de l'Agile dont, je salue l'expertise et la démarche partenariale mise en place avec celles de Mayotte, savent se rendre disponibles et n'hésitent pas à partager leur expérience. Et, nous vous en remercions.

La mise en œuvre de ce programme appelle parfois à certains ajustements, comme un travail de concert sur les modifications des fiches actions pour mieux coller à la réalité de nos territoires.

Principal outil support de notre coopération, le programme INTERREG gagne ainsi à être mieux connu de tous les opérateurs de la région.

Avec cette signature de l'Etat malgache, à l'instar du volet transfrontalier de la Réunion, ce sont des synergies et complémentarités qui sont renforcées avec le volet transnational Océan Indien et je l'espère le FED des pays voisins pour des projets de plus grande envergure.

Mayotte continuera à renforcer sa coopération régionale, pour offrir de nouveaux horizons à nos citoyens, à notre jeunesse, tracer pour eux de nouveaux chemins où s'exprimeront leurs talents et leurs ambitions

dans les domaines de la recherche et innovation, de l'économie, de la santé, de la culture, du sport.

Oui, je suis profondément convaincu, que ce programme INTERREG est un outil pour la prospérité sur nos territoires; oui, l'Europe nous servira à quelque chose de grand si nous arrivons, tous ensemble, à bien nous en servir.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Séance Plénière du Comité de Suivi INTERREG

Saint Denis de La Réunion

1^{er} décembre 2017

Intervention de Pierre-Emmanuel LECLERC

Commission Européenne – DG REGIO

Monsieur le Président du Conseil Régional de La Réunion

Monsieur le Préfet de La Réunion

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères de Madagascar

Monsieur l'Ambassadeur de l'Union des Comores

Madame la Représentante du Ministre des Affaires Etrangères de Maurice

Monsieur le Représentant du Secrétaire d'Etat des Seychelles

Monsieur le Vice-Président du Département de Mayotte

Monsieur le Représentant du Consulat de l'Inde

Monsieur le Vice-Président du Département de La Réunion

Je tiens tout d'abord, au nom de la Direction-Générale de la Politique Régionale et de mes collègues qui représentent les Délégations de l'Union Européenne à Madagascar et à Maurice, à remercier le Conseil Régional de La Réunion et l'Agile pour l'excellent accueil réservé à la Commission Européenne à l'occasion de ce deuxième comité de suivi du programme Interreg « Océan Indien ».

Au cours de ces deux journées très intenses nous avons pu apprécier la qualité du partenariat, l'engagement des participants, et la grande ouverture dans les échanges. Manifestement une dynamique est en marche et, comme l'a fait remarquer quelqu'un hier en réunion technique préparatoire à ce comité, quelque chose de nouveau est en train de se mettre en place.

Nous avons également eu la possibilité de visiter des projets très stimulants, dans des domaines aussi divers que le patrimoine culturel de l'Océan Indien et la recherche de pointe dans le domaine médical, qui démontrent que la coopération régionale est une réalité qui s'incarne sur le terrain. Là encore, nous avons pu constater l'engagement et l'enthousiasme des porteurs de projets soutenus par le FEDER, et également par le FED.

En ce qui concerne plus précisément le FEDER, les données relatives à l'avancement sont plutôt rassurantes puisque, à l'issue du prochain comité de pilotage qui se tiendra lundi, le taux de programmation s'élèvera à 31,5% du montant figurant dans la maquette. C'est un résultat très satisfaisant, qui rapproche le programme Interreg de l'Océan Indien de la moyenne de programmation

de l'ensemble des programmes français actuellement à 35%. Ce résultat est d'autant plus méritoire que ce programme a démarré avec un an de décalage par rapport aux programmes régionaux dits du « mainstream ». Le dégageant d'office en 2018 est d'ailleurs d'ores et déjà évité.

J'ajoute que le solde du programme de la période précédente 2007-2013 a été payé il y a quelques jours, ce qui est une autre bonne nouvelle.

Cette question de la bonne exécution financière est d'autant plus importante qu'elle s'inscrit dans le cadre plus large de la négociation des montants financiers qui seront disponibles pour la prochaine période de programmation, dite « post 2020 ». Dans son Discours sur l'Etat de l'Union du mois de septembre dernier, le Président de la Commission, M. Juncker, a fait une annonce très importante, à savoir que le futur Cadre Financier Pluriannuel serait adopté au mois de mai 2018. Il s'agit là d'un jalon fondamental pour toutes les politiques de l'Union, y compris pour la Politique de Cohésion.

La question de la bonne utilisation des fonds va donc devenir centrale dans les débats futurs car si la Politique de Cohésion ne délivre pas de résultats sur le terrain, il sera plus difficile d'argumenter en faveur du maintien de montants conséquents à l'avenir. Ceci d'autant plus qu'après le Brexit, le budget communautaire se trouve sous pression, avec une amputation de 15% de son montant, soit 10 milliards d'euros par. La capacité redistributive du budget européen s'en trouvera nécessairement affectée, et par conséquent les politiques qui portent cette redistribution, principalement la Politique Agricole Commune et la Politique de Cohésion.

Des ajustements seront inévitables. Ainsi, à la suite du Livre Blanc sur l'Avenir de l'Union Européenne, une série de documents de réflexion ont approfondi les différents scénarios envisagés dans ce document. Le document de réflexion relatif à l'avenir des finances de l'UE dessine 5 scénarios dont un seul prévoit que les montants destinés à la cohésion économique, sociale et territoriale seront plus élevés que dans la période actuelle !

Il est donc important de montrer que les fonds mis à disposition sont utilisés et bien utilisés, et je vous encourage à poursuivre sur votre bonne dynamique.

Il convient enfin de rappeler que l'Union Européenne a réaffirmé l'attention particulière qu'elle porte à ses régions ultrapériphériques, en adoptant à la fin du mois d'octobre la communication sur « un partenariat stratégique renouvelé et renforcé avec les régions ultrapériphériques de l'Union européenne ». Cette communication contient une feuille de route avec un certain nombre de propositions importantes concernant la coopération territoriale, dont je ne citerai que les trois premières :

- « envisager d'affecter les nouveaux investissements de l'Union aux projets prioritaires et à plus grande échelle dans les bassins géographiques des régions ultrapériphériques ». On vise clairement par là des projets d'envergure, et donc avec des montants conséquents ;
- « un rapprochement des règles relatives aux instruments de financement pertinents et par la mise en place de programmes communs » ; ce qui sous-entend un rapprochement des modes de fonctionnement du FED et du FEDER ;
- « réfléchir à de nouvelles manières de faciliter et de renforcer les initiatives de coopération en se fondant sur les besoins et les atouts des régions concernées », en préconisant une approche plus ciblée, et une adaptation des outils aux spécificités régionales.

Je vous remercie pour votre attention.

Comité de suivi du programme Interreg océan Indien

Hôtel de Région, Saint-Denis

le 1^{er} décembre 2017, 14h30

Discours de M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de La Réunion

* * *

(Seul le prononcé fait foi)

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères de la République de Madagascar,
Monsieur le président du Conseil régional de La Réunion,
Monsieur le représentant de la commission européenne,
Monsieur l'Ambassadeur , représentant le ministère des Relations extérieures et de la
Coopération de l'Union des Comores,
Madame la représentante du ministère des Affaires étrangères de Maurice,
Monsieur le représentant du ministère des Affaires étrangères des Seychelles,
Monsieur le Vice-président du Conseil départemental de Mayotte,
Monsieur le Vice-président du Conseil départemental de La Réunion,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec un grand plaisir que je suis parmi vous aujourd'hui à l'occasion de la réunion du comité national de suivi du programme Interreg V Océan Indien.

Plaisir à l'heure de constater que les acteurs travaillent main dans la main - comme ils le font dans de nombreux domaines des politiques publiques - pour mettre en œuvre les politiques européennes et ce, depuis plus de 25 ans. Je le disais il y a peu à l'occasion du Comité National de Suivi pluri-fonds. Ma présence aujourd'hui à vos côtés et au côté du président du Conseil régional me paraissait ainsi essentielle.

Plaisir aussi de constater que ce comité est particulièrement original et novateur par sa constitution, avec les représentants des pays partenaires, et son périmètre comprenant, au-delà du volet transfrontalier Réunion, un volet transnational Réunion-Mayotte. La présence

de représentants de Mayotte souligne l'implication de ce département dans cette nouvelle génération de programme de coopération territoriale européenne dans l'Océan indien.

Je me félicite en effet que nous travaillons, La Réunion et Mayotte, avec nos voisins de la zone océan Indien dans le cadre de projets communs. Il s'agit à mon sens d'un beau symbole, celui de l'ouverture au monde de nos territoires, par delà la France et donc l'Union européenne.

Avant de faire état des avancées que le programme a enregistrées depuis 2016, je voudrais d'abord revenir sur l'importance de la coopération régionale dans sa mise en œuvre.

. Appliqués à La Réunion et à Mayotte, les objectifs de la stratégie Europe 2020 – rendre nos territoires plus innovants, plus durables et plus inclusifs - ne peuvent prendre tout leur sens que s'ils sont partagés avec nos voisins de la zone océan Indien. Il s'agit bien d'une stratégie commune, de la clé de voûte qui nous unit, car la coopération avec les pays du grand Océan indien est nécessaire pour asseoir et faciliter le co-développement de nos territoires.

Cette coopération s'appuie d'abord sur des politiques européennes.

La Commission européenne l'a rappelé le 24 octobre dernier en publiant sa nouvelle stratégie pour les régions ultrapériphériques (RUP). Je constate avec une grande satisfaction que celle-ci suit une approche pragmatique qui tient compte de la géographie : elle met l'accent sur la coopération régionale, par la promotion de projets communs clés avec les pays voisins, par exemple dans la prévention des risques naturels, la gestion des déchets, les transports ou l'énergie. Le renforcement des échanges dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la formation s'inscrit également dans cette démarche.

Et le programme Interreg contribue déjà à réaliser ces objectifs grâce à un budget supérieur à 63 millions € pour la période 2014 – 2020. Ce budget permet en effet de couvrir 2 volets de la coopération. Ainsi, deux tiers des financements sont programmés sur des

projets transfrontaliers mis en œuvre par la France et les pays de la Commission de l’océan Indien que sont Madagascar, les Seychelles, les Comores et Maurice, et un tiers des financements est programmé sur des projets internationaux, comme par exemple avec le Mozambique, qui vient de déposer plusieurs projets dans le cadre de ce programme, confirmant le potentiel de coopération exploré par une délégation institutionnelle France Océan indien fin 2015.

Une coopération qui s’appuie donc sur des politiques européennes, mais une coopération qui s’appuie également sur une stratégie nationale. Plus précisément, la France se concentre sur 3 priorités pour l’avenir de nos territoires et des pays de la zone, priorités qui structuraient déjà la présidence française de la Commission de l’océan Indien en 2016 – 2017 :

- d’abord, la sécurité pour répondre aux menaces auxquelles nos pays sont confrontés,
- ensuite, le développement économique et la connectivité inter-îles,
- enfin, la protection de l’environnement et l’adaptation au changement climatique. La signature d’un document de position en vue de la dernière COP 23 de Bonn – document intitulé « Régions et îles–solutions innovantes pour l’adaptation et l’accord de Paris » - cette signature par plusieurs pays et régions de la zone s’inscrit dans cette orientation.

Je me réjouis donc que ces priorités aient été confortées par l’actuelle présidence mauricienne de la Commission de l’océan Indien.

. C’est donc dans un double cadre de coopération, européen et national, que nous déployons ensemble le programme Interreg. Et j’insiste sur le caractère participatif de la méthode car j’attache une grande importance à ce que nous sachions travailler ensemble, pour répondre aux défis auxquels nous ne pouvons répondre qu’en regardant ensemble dans la même direction.

Depuis la dernière réunion du comité national de suivi en avril 2016, ce programme est ainsi entré dans une phase pleinement opérationnelle, avec la signature

de 3 conventions-cadre avec les autorités de Maurice, des Comores et de Madagascar. Ces modes de collaboration sont le gage de notre engagement commun et de l'efficacité de notre action.

Je tiens également à souligner que plus de 60 dossiers sont déjà programmés : 26 ont été sélectionnés en 2016 et leur nombre va croissant en 2017. Au total, ces projets représentent environ 20 % des financements programmés pour un engagement financier total de près de 15 millions €. C'est un excellent résultat ! Les représentants du Conseil régional, collectivité qui remplit l'importante mission d'être l'autorité de gestion de ce programme, feront une présentation plus détaillée de l'avancement du programme.

Je profite aussi de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui de m'adresser à vous pour indiquer que les Assises des Outre-Mer permettront de définir des projets de coopération. Ces Assises donnent lieu, en effet, à La Réunion et à Mayotte à des réflexions sur les axes de coopération des territoires ultramarins français avec les pays de la zone océan Indien. Je souhaite que ces travaux puissent faire émerger des projets que les fonds européens pourraient soutenir.

Les résultats du programme Interreg sont donc le fruit d'un important travail qui engage le Conseil régional et l'ensemble des acteurs représentés aujourd'hui. Et c'est bien cette collaboration, ce travail commun, qui permet de monter des projets à la hauteur des défis que nous avons en partage.

Collaboration des services de l'État et de nos postes diplomatiques dans la zone. En ce qui concerne les services de l'État, le fonds de coopération régionale a par exemple été mobilisé en 2017 pour soutenir des projets dans un souci d'articulation et de complémentarité avec les fonds Interreg V.

Collaboration des collectivités territoriales de La Réunion et de Mayotte aussi, au premier rang desquelles le Conseil régional et les Conseils départementaux, sans oublier les communes et leurs regroupements. La présence de représentants de Mayotte souligne à cet égard l'importante implication de ce département dans la nouvelle génération de programmes européens.

Collaboration des agences de développement, universités et organismes de recherche enfin. Cette ouverture à d'autres acteurs institutionnels facilite la construction de coopération

avec des pays plus éloignés, c'est notamment pour cela qu'elle doit être renforcée.

L'ouverture et la coopération régionale sont fondamentales pour le développement de nos territoires. Et celles-ci ne peuvent être mises en œuvre que par une étroite coordination de l'ensemble des acteurs pour crédibiliser nos initiatives, les structurer et leur permettre d'être efficaces. L'intérêt-même du programme Interreg n'est pas immédiatement évident pour les pays plus éloignés non rompus à la coopération avec la Réunion. Développer l'attractivité du programme pour ces États nécessite une action parfaitement définie et coordonnée entre l'ensemble des acteurs, comme le rappelle d'ailleurs le cadre légal. Les services de la préfecture de La Réunion se tiennent ainsi à la disposition de l'autorité de gestion pour se coordonner avec les ambassades concernées sur les stratégies d'action..

Le travail qui nous attend en 2018, celui des révisions à mi-parcours des fonds structurels et du fonds européen de développement, sera l'occasion de développer de nouvelles coopérations au bénéfice des populations ultramarines.

Je suis certain que nous saurons, en conservant un cap commun et une méthode partagée, faire émerger des projets qui permettront aux politiques européennes de faire rayonner la France et nos territoires au bénéfice de tous les habitants de la zone de l'océan Indien.

Je vous remercie pour votre attention.

Seule la version prononcée fait foi

Retranscription du discours de Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères lors de la séance plénière de la 2^{ème} réunion du comité de suivi du programme opérationnel Interreg V

1^{er} décembre 2017

Monsieur le Président de la Région Réunion

Monsieur le représentant du conseil départemental de La Réunion

Monsieur le représentant du conseil départemental de Mayotte

Monsieur le représentant des Seychelles

Monsieur le représentant de l'île Maurice.

Je suis heureux d'être ici, et j'ai insisté pour être ici. J'étais hier encore à Abidjan pour assister au Sommet Union Européenne – Union Africaine. J'ai demandé au Président de la République à partir plus tôt afin d'assister à cette réunion. Je tiens à souligner que nous devons poursuivre nos efforts pour améliorer notre connectivité aérienne dans le Sud-Ouest de l'Océan Indien. J'aurais souhaité partir d'Abidjan pour me rendre directement à La Réunion ou à Madagascar mais en l'absence de vol, j'ai dû passer par Paris pour rejoindre Antananarivo pour ensuite prendre un vol spécial pour être présents avec vous aujourd'hui. Cette réunion a une importance cruciale pour Madagascar compte de tenu des enjeux importants pour le soutien au renforcement des efforts d'intégration régionale.

L'existence aujourd'hui de différentes communautés avec des similarités dans les différentes îles du Sud-Ouest de l'Océan Indien est en grande partie due aux femmes malagasy. Ma grand-mère elle-même est née dans les hauteurs de La Réunion avant d'émigrer à Madagascar, c'est pourquoi je suis là. Les grandes familles réunionnaises, mahoraises et en partie mauriciennes ont tous, à un moment ou un autre eut, un ancrage malagasy avant de migrer vers les îles. Tout cela pour vous dire que nous sommes uns. Nous partageons une identité commune, et nous partageons le même destin.

L'intégration régionale est une aventure humaine. Tous nos efforts contribuent à ce que les valeurs humaines que nous défendons soient exaltées dans chacune de nos démarches. Lors des discussions durant le

Sommet UE-UA à Abidjan, nous avons soulevé l'unanimité face à innommable abjection qu'est la traite d'êtres humains en Libye. Nous devons tous, chaque individu, chaque pays présent ici, souligner notre condamnation ferme face à ces pratiques d'un autre âge et mobiliser chacune de nos forces vives pour que cessent dans les meilleurs délais l'avilissement de l'être humain au statut de simple marchandise.

Je me réjouis de l'existence du programme Interreg qui permet de répondre de manière directe à nos défis présents et futurs. Il permet également d'entretenir nos liens de proximité afin de construire ensemble un avenir commun.

Madagascar possède plus de 5000 kilomètres de côtes. Mais à l'heure actuelle une grande partie de ces côtes est laissée à la merci des bateaux usines et des pêcheurs illégaux qui viennent piller les ressources halieutiques. Ces ressources sont prélevées dans nos eaux territoriales certes mais une grande partie de ces ressources devraient être destinées aux îles voisines. Si l'on considère les tailles des territoires, les territoires immergés représentent nettement plus que les territoires marins. Aussi, je soulève le souhait que nous couplions nos efforts pour que diminue et cesse ce vol organisé de nos ressources communes. La gestion optimale des ressources halieutiques doit être une problématique commune.

Madagascar reste un très grand territoire avec plus de 34 millions d'hectares de terres arables mais seuls 8% de cette surface est pour le moment exploitée et mise en valeur. De nombreuses filières peuvent y être développées. Madagascar dans le cadre de la COI a pour ambition devenir à l'orée de 2020 le grenier de l'Océan Indien. Ainsi, nous gagnerions à mener conjointement des projets rizicoles. Il suffirait que la production annuelle augmente de 25% pour que les besoins en riz de la région soit couverts.

Il est également possible de poursuivre les efforts dans le secteur de la canne à sucre. Une grande expertise existe en la matière dans nos îles raison pour laquelle le soutien à cette filière est également sollicité par Madagascar.

Enfin, Madagascar est le pays qui fournit 15% du chocolat consommé dans le monde. Si vous mangez une barre de chocolat de haute qualité produit en France ou en Belgique, il y a de fortes chances que vous consommiez du chocolat de Madagascar. Il y a également une filière dans laquelle vous pouvez investir du côté d'Ambanja dans la Nord de Madagascar.

Une manière pour moi de vous dire que le programme Interreg peut être un levier pour mener des actions communes pour le développement économique et favoriser les échanges commerciaux. Je lance un appel aux investisseurs de La Réunion, de Maurice, des Seychelles, des Comores et de Mayotte à venir à Madagascar pour élargir le champ d'activités.

Je vous remercie de votre attention.